

**ORSEC**

Plan Particulier de Mise en Sûreté

# FACE AUX RISQUES MAJEURS L'ÉCOLE SE PROTÈGE



Parce que les RISQUES MAJEURS menacent aussi les ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ...

... et aussi les ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ...



## Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

## organise LA PROTECTION de la communauté scolaire



Le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.

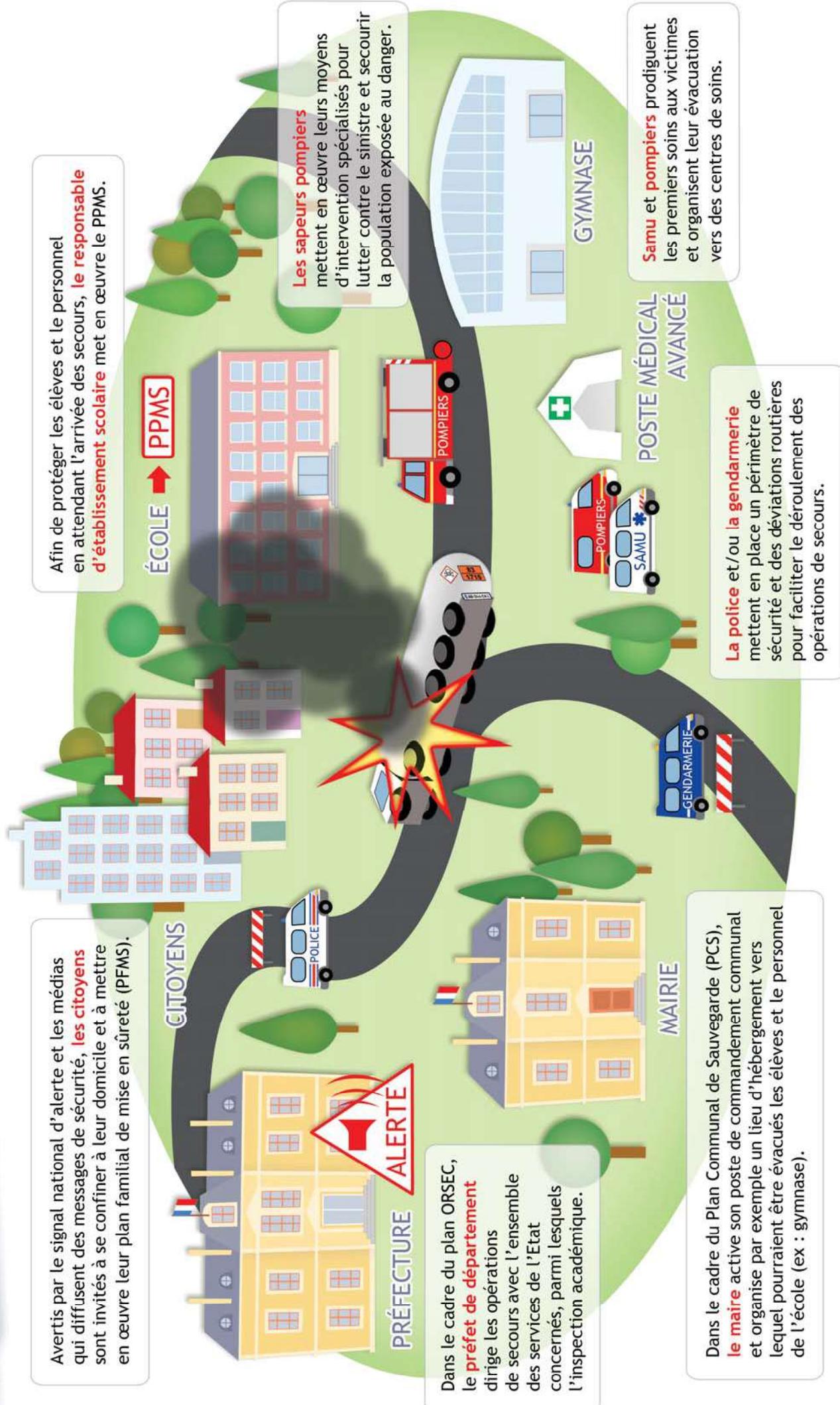
Etabli à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement en attendant l'arrivée des secours.

Bâti collégialement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.

LE PPMS NE PEUT ÊTRE VALIDÉ QUE PAR UN EXERCICE TESTANT SON CARACTÈRE OPÉRATIONNEL.

RENOUVELÉ ANNUELLEMENT, L'EXERCICE PERMET DE TENIR À JOUR LE DISPOSITIF ET DE L'AMÉLIORER.

# La SÉCURITÉ CIVILE est l'affaire de TOUS !



# Pour en savoir PLUS ...

- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a fait l'objet du Bulletin Officiel hors série n°3 du ministère de l'éducation nationale du 30 mai 2002.  
Pour consulter ce texte :  
[www.education.gouv.fr/rubrique/Bulletin Officiel](http://www.education.gouv.fr/rubrique/Bulletin%20Officiel)

- Obtenir une information, une aide ou un accompagnement pour la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté, vous pouvez vous adresser aux coordonnateurs académiques Risques Majeurs, placés auprès de chaque recteur.  
Vous trouverez leurs coordonnées à l'adresse suivante :  
<http://applications.eduscol.education.fr/D0160F/corr.php>

- Sur la sécurité et l'éducation aux risques majeurs à l'école :  
L'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs éducation et protection de l'Environnement anime un réseau interministériel de formateurs, constitué de membres de l'Education Nationale et de professionnels du risque :  
[www.iffo-rme.fr](http://www.iffo-rme.fr)

- L'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement publie des documents sur le PPMS :  
[www.ons.education.gouv.fr](http://www.ons.education.gouv.fr)

- Le Ministère de l'Intérieur met en oeuvre des actions de sensibilisation aux risques :  
[www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_l\\_interieur/defense\\_et\\_securite\\_civiles/gestion-risques](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/gestion-risques)  
Il édite, en partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de Versailles, la collection risques et savoirs :  
[www.risquesetsavoirs.fr](http://www.risquesetsavoirs.fr)

- Le Ministère chargé du Développement durable (Direction générale de la prévention des risques), anime le site portail des risques majeurs :  
[www.prim.net](http://www.prim.net)